

DECISION N°02/2026

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 13 NOVEMBRE 2025

Séance du 4 février 2026 à 19H00

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 26 janvier 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121 - 17 du CGCT, suite à une première réunion du Bureau au cours de laquelle le quorum n'était pas atteint, s'est réuni au château de la Borne Blanche à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 8

votants : 17

Date de convocation :
26 janvier 2026

Etaient présents : Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Thierry BROCHOT, Joël BOUCHEZ, Jean-Marie BONTEMPS.
En visioconférence : Jean-François RENARD, Anne LEFEBVRE.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à Jean-François RENARD, Stéphanie VON EUW à Jean-François RENARD, Gil METTAI à Thierry BROCHOT, Nicole COLIN à Jean-Marie BONTEMPS, Gilles SELLIER à Yves CHERON, Jacques RENAUD à Patrice MARCHAND, Pascale LOISELEUR à Anne LEFEBVRE, Didier DAGONET à Joël BOUCHEZ, Paule LAMOTTE à Daniel DRAY.

Etaient absents : François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Martine BORGGOO, Corry NEAU, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Michel MANSOUX, Patrice ROBIN

Assistaient également : Cécile GAUVILLE-HERBET, Vice-Présidente de la Commission « Patrimoine Historique et Culturel », Caroline BAUDRY-IMOGAI, du Conseil régional d'Ile-de-France, Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc naturel régional, Solange DUCHARDT, Chargée de mission Paysage au Parc naturel régional, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Monsieur MARCHAND propose d'adopter le procès-verbal du Bureau du 13 novembre 2025.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion de Bureau du 13 novembre 2025

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

Procès-verbal du Bureau

Séance du 13 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 060-256005638-20260204-DECISION02_2026-AU



L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à dix-neuf heures s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 22 octobre 2025, sous la Présidence de Monsieur Daniel DRAY et Monsieur Patrice MARCHAND, respectivement Vice-Président et Président.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	7
Nombre de pouvoirs	8

Etaient présents : François DESHAYES, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Jean-Marie BONTEMPS, Didier DAGONET, Daniel DRAY, Paule LAMOTTE.

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Stéphanie VON EUW à François DESHAYES, Joël BOUCHEZ à Didier DAGONET, Anne LEFEBVRE à Paule LAMOTTE, Pascale LOISELEUR à Daniel DRAY, Jacques RENAUD à Jean-Marie BONTEMPS, Gille SELLIER à Yves CHERON, Nicole COLIN à Patrice MARCHAND.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Jean-François RENARD, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Martine BORGEO, Corry NEAU, Patrice ROBIN, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Thierry BROCHOT, Michel MANSOUX.

Assistaient également : Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc naturel régional, Thibaud DAUMAL, Chargé de mission NATURA 2000, eau, carrières au Parc naturel régional, Claire GOUDOUR, Urbaniste au Parc naturel régional, Solange DUCHARDT et Nicolas LEBESGUE, Chargés de mission Paysage au Parc naturel régional, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Adoption du procès-verbal du 22 septembre 2025 et du 7 octobre 2025 ;
- Présentation du projet de développement du Golf du Lys par les porteurs de projet ;
- Présentation des résultats des audits sur les PNR réalisés par les Régions Hauts-de-France et Ile-de-France ;
- Avis sur la modification du PLU de Précy-sur-Oise ;
- Avis sur le règlement local de publicité de Saint-Maximin ;
- Programme d'actions 2026 ;
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal ;
- Mobilisation du fonds en faveur de la faune sauvage pour la démolition d'un mur à Baillon ;
- Mobilisation du fonds expertises environnementales pour l'animation des MAEC ;
- Modification de l'opération « Restauration de poteaux forestiers » du programme de réhabilitation du patrimoine 2024 ;
- Validation du Contrat de territoire de la Nonette ;
- Demande de financement pour l'animation 2026 des DOCOB des sites Natura 2000 « Massif des Trois Forêts et du Bois du Roi » et « Coteaux de l'Oise autour de Creil » ;
- Adhésion à ENRx ;
- Délégation des avis du Président ;
- Régularisation des indemnités du Président ;
- Régularisation sur les amortissements et reprises sur subventions ;

- Retour sur le document-cadre des projets photovoltaïques au sud de l'Oise ;
- Questions diverses.

En l'absence de Monsieur MARCHAND qui doit arriver plus tard, c'est Monsieur DRAY, Vice-Président du Parc naturel régional Oise – Pays de France qui ouvre la séance et propose de démarrer par la présentation du projet de développement du golf du Lys, qui ne nécessite pas de quorum.

I. PRESENTATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DU GOLF DU LYS PAR LES PORTEURS DE PROJET

Monsieur DRAY accueille Messieurs Frank-Elie BENZAQUEN et Jérôme PAYELLEVILLE en charge de l'élaboration d'un projet de développement pour le golf du Lys.

Il leur passe la parole en leur demandant de bien vouloir présenter le projet.

Monsieur BENZAQUEN rappelle que le golf était initialement géré par une association qui était en difficulté financière et qu'il a été racheté en 2005 par Monsieur Xavier NIEL qui a réalisé des investissements pour remettre à niveau les parcours de golf.

Il explique que le golf étant fortement déficitaire, notamment depuis la période COVID, Xavier NIEL les a chargés d'élaborer un projet de réhabilitation et de développement. Un premier projet a été monté en 2021/2022, puis un projet modifié en 2023.

Il rapporte que le projet de 2023 a été présenté à l'équipe technique du Parc naturel régional.

Monsieur BENZAQUEN présente le projet à l'aide d'un diaporama annexé au compte-rendu.

Il explique que, suite aux différentes présentations, le projet a été amendé. Il présente les deux principales modifications :

- A la demande des élus de Lamorlaye, un second accès à l'ouest est proposé, branché directement sur la RD 909 via un chemin qui sera carrossable mais restera naturel ;
- A la demande du Parc naturel régional, le projet ne s'étale plus sur la partie ouest du site qui sera rendue à la nature.

Monsieur DRAY demande qui sera chargé de la renaturation du site et de sa gestion.

Monsieur BENZAQUEN répond que cela n'est pas encore arbitré mais que cela ne sera pas un point bloquant.

Sylvie CAPRON demande aux porteurs de projet de préciser les surfaces nouvellement bâties.

Monsieur BENZAQUEN répond qu'il sera construit 12 000 m². Il ajoute que le projet d'hébergement consiste en l'implantation de 100 à 150 cabanes d'environ en moyenne 45m² chacune.

Madame LAMOTTE pose la question des parkings qu'elle n'a pas aperçus sur le plan projeté.

Monsieur BENZAQUEN répond qu'il existe déjà un parking de 150 places au sud et qu'un autre parking est envisagé à l'ouest.

Monsieur DESHAYES explique que la circulation dans le lotissement du Lys et l'unique accès sud constituaient un point d'achoppement avec les élus de Lamorlaye. Il rapporte que le projet reposait sur le fait que les clients arriveraient en transport en commun et que des navettes viendraient les chercher à la gare de Chantilly-Gouvieux ; ce qui est apparu irréaliste aux yeux des élus.

Monsieur BENZAQUEN rapporte qu'ils ont développé un projet de ce type à Levis-Saint-Nom dont l'accès repose sur un système de navettes et que cela fonctionne bien. Il affirme que, néanmoins à la demande des élus, leur projet est, à présent, fondé sur des déplacements à 80% réalisés en voiture d'où ce nouvel accès à l'ouest.

Monsieur DAGONET demande à quoi correspondent les espaces sportifs.

Monsieur BENZAQUEN répond qu'il s'agit de courts de tennis, de padel, de terrains de football à 5, d'un espace piscine et d'un espace fitness.

Il est demandé quel trafic supplémentaire va générer ce projet.

Monsieur BENZAQUEN répond qu'avec les 2 entrées, il n'y aura pas de trafic supplémentaire notable.

Monsieur BENZAQUEN rapporte que toutes les remarques du Parc naturel régional ont été prises en compte.

Jean-Luc HERCENT se dit intéressé par les relevés écologiques car une importante station d'espèce gravement menacée est connue dans le secteur ouest, près des parkings envisagés, et il veut s'assurer que le bureau d'études en a bien pris connaissance.

Sylvie CAPRON souligne que l'équipe technique n'a pu que présenter les enjeux connus du site, la Charte et formuler des remarques techniques. Elle ajoute que la principale question à traiter est le respect de la Charte, c'est-à-dire d'apprécier si ce projet constitue une extension ou un aménagement complémentaire des équipements existants. Elle affirme que cela n'est pas du ressort de l'équipe technique mais des élus, d'où cette réunion organisée aujourd'hui devant le Bureau du PNR.

Monsieur BENZAQUEN rapporte que le projet d'origine ne comportait qu'un parcours de golf.

Monsieur DRAY observe que le projet prévoit 150 cabanes.

Monsieur BENZAQUEN affirme que les cabanes n'augmenteront pas beaucoup la fréquentation (170 à 200 personnes le week-end) et qu'elles correspondraient à 30 à 40% du chiffre d'affaires.

Madame LAMOTTE demande si le projet prévoit une activité de séminaire.

Monsieur BENZAQUEN répond que oui, le lieu de vie comportant des salles de séminaire de petite capacité. Il estime qu'elles seront occupées entre 30 à 40% en semaine.

Monsieur DRAY s'étonne de l'implantation des cabanes dans le parcours de golf.

Monsieur BENZAQUEN répond que le site est en réalité très grand et que les cabanes n'interféreront pas avec le parcours. Il insiste sur le fait que les nouvelles surfaces bâties n'atteindront que 12 000 m² et que seulement 6 000 m² de surface supplémentaire seront imperméabilisés.

Monsieur DRAY demande si le projet prévoit un restaurant.

Monsieur BENZAQUEN souligne qu'il existe déjà un restaurant dans le club house et que le projet prévoit un second restaurant dans le lieu de vie.

Monsieur DESHAYES demande comment seront implantées les cabanes et si elles seront considérées comme de la surface artificialisée. Il cite le Parc Astérix qui a construit des hébergements sur pilotis.

Monsieur BENZAQUEN répond qu'elles seront implantées sur pilotis mais qu'il y aura les réseaux. Il estime qu'elles ne peuvent pas être considérées comme non artificialisées.

Jean-Luc HERCENT indique que le Parc Astérix a dû finalement couler une dalle en béton, le terrain étant instable et les pilotis ne suffisant pas.

Il est demandé si l'allée cavalière sera traversée par les clients.

Monsieur BENZAQUEN répond qu'une seule fois à l'arrivée sur le site. Il ajoute qu'il est prévu 2 passages souterrains.

Madame LAMOTTE demande s'ils connaissent d'autres projets de ce type ailleurs

Monsieur BENZAQUEN répond qu'il existe un exemple de ce type en Angleterre, pas autour d'un golf mais d'un centre équestre.

Monsieur DAGONET demande quelle pourrait être la durée des travaux et comment cela pourrait s'articuler avec l'activité du golf.

Monsieur BENZAQUEN répond que les travaux devraient durer 3 à 4 ans mais que le golf sera fermé car il fera lui aussi l'objet d'une refonte complète, notamment en vue de limiter la consommation d'eau pour l'arrosage du green qui se fait aujourd'hui avec de l'eau potable.

Il insiste sur le fait que le projet qui est présenté est bien dans un objectif de sauver le golf initial de 18 trous.

Monsieur DRAY demande aux membres du Bureau s'ils ont encore des questions.

Personne n'ayant plus de question, il remercie les porteurs de projet qui quittent la salle.

Monsieur DRAY demande quelle doit être la suite.

Sylvie CAPRON répond que le PNR doit formuler des observations car le PLU doit être révisé pour permettre ce projet, or le PLU devra être compatible avec la Charte du PNR. Elle ajoute que le PNR devra aussi donner un avis sur la révision du PLU.

Monsieur MARCHAND étant arrivé, il reprend la présidence de la séance.

Il donne lecture des pouvoirs.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 22 SEPTEMBRE 2025 ET DU 7 OCTOBRE 2025

Monsieur MARCHAND demande aux membres du Bureau s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la réunion du Bureau du 22 septembre 2025.

Le procès-verbal du Bureau du 22 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur MARCHAND demande aux membres du Bureau s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la réunion du Bureau du 7 octobre 2025.

Le procès-verbal du Bureau du 7 octobre 2025 est adopté à l'unanimité

4. AVIS SUR LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE SAINT-MAXIMIN

Monsieur MARCHAND accueille Monsieur KOTUSIK, délégué titulaire de la commune de SAINT-MAXIMIN.

Monsieur MARCHAND passe la parole à Claire GOUDOUR pour la présentation de l'avis, en précisant que la zone commerciale est hors du périmètre du Parc naturel régional.

Claire GOUDOUR présente le projet d'avis de règlement local de publicité qui est favorable avec une recommandation.

Monsieur MARCHAND demande à Monsieur KOTUSIK s'il a des observations sur cet avis.

Monsieur KOTUSIK répond que non et que cet avis lui convient.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident l'avis proposé.

Monsieur MARCHAND remercie Monsieur KOTUSIK de s'être déplacé. Ce dernier quitte la salle.

5. MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Monsieur MARCHAND passe la parole à Monsieur DRAY, Président de la Commission « Architecture, Urbanisme, Paysage ».

Monsieur DRAY rapporte les dossiers suivants :

Commune de FOSSES – renouvellement de 7 arbres sur le parvis de la mairie

La commune de FOSSES souhaite remplacer 7 arbres qu'elle a été contrainte d'abattre.

- Le montant des devis est de 2 605 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (50%) est de 1 303 €.

Commune de CHANTILLY – expertises sur 374 arbres

La commune de Chantilly souhaite connaître l'état de 374 arbres répartis sur l'ensemble de la commune.

- Le montant du devis est de 7 266,67 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (50%) est de 3 633 €.

Commune de SAINT-VAAST-DE-LONGMONT – plantation d'un talus au cimetière

La commune de Saint-Vaast-de-Longmont souhaite revégétaliser le talus de son cimetière avec des arbustes bas tapissants.

- Le montant du devis est de 2 560 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 2 048 €.

Commune de GOUVIEUX – plantation d'arbres palissés dans la rue des Repas

La commune de Gouvieux souhaite implanter 3 nouveaux pommiers verrier au niveau de la rue des Repas.

- Le montant des devis est de 392,88 € HT
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 314 €.

Commune de COYE-LA-FORET – plantation d'arbres et d'arbustes sur la commune

La commune de Coye-la-Forêt souhaite remplacer des arbres morts, planter une haie vive, planter des arbres et des arbustes sur différents points de la commune.

- Le montant prévisionnel est de 16 283 € HT. Il est noté qu'il est légèrement modifié par rapport au rapport.
- Le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 13 026 €.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident les dossiers présentés et décident de mobiliser le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour les financer.

Monsieur CHERON indique qu'il a vu un panneau informatif sur un enclos pour le pâturage d'un espace vert par des moutons à Survilliers, financé par le Parc naturel régional et que nulle part sur le panneau, il n'est fait mention de la subvention du PNR.

Monsieur MARCHAND répond qu'effectivement il convient d'être vigilant sur ce point, de fournir aux communes des panneaux et de bien mentionner les participations des financeurs ; les Régions étant très vigilantes sur ce point.

6. AVIS SUR LA MODIFICATION DU PLU DE PRECY-SUR-OISE

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des élus de la commune de Précý-sur-Oise.

Sylvie CAPRON répond que, ni le Maire, ni l'adjointe au Maire en charge du PLU, n'ont pu se rendre disponibles. Elle ajoute que la Maire-adjointe a lu le projet d'avis avec lequel elle s'est dit d'accord et qui sera pris en compte dans la version définitive du PLU.

Monsieur MARCHAND passe la parole à Claire GOUDOUR pour la présentation de l'avis.

Claire GOUDOUR présente le projet d'avis.

Elle précise que l'actuel PLU nécessiterait beaucoup de corrections, que cette modification est une première étape qui balaye beaucoup d'éléments du PLU et qui l'améliore, sachant que les élus ont en tête une révision.

Concernant la réserve, elle propose plutôt un pastillage sur les bâtiments pour permettre leur évolution tout en préservant le restant de la zone, qui est en espace agricole au plan de référence de la Charte.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident ce projet d'avis.

7. MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR DE LA FAUNE SAUVAGE POUR LA DEMOLITION D'UN MUR A BAILLON

Monsieur MARCHAND explique le dossier présenté au titre du fonds en faveur de la faune sauvage concerne la démolition d'un mur, situé à Baillon, d'une longueur de près de 400m de long et qui constitue un obstacle à la circulation de la faune. Il note que ce mur porte également atteinte à la qualité du site classé de la vallée de l'Ysieux et à l'Abbaye de Royaumont qui est très proche.

Monsieur MARCHAND demande à quoi servait ce mur.

Madame LAMOTTE répond : à rien, il s'agissait d'une ancienne limite de propriété qui n'a plus de raison d'être.

Jean-Luc HERCENT rapporte les questions et observations émanant de membres de la commission « Patrimoine naturel et réseaux écologiques » à savoir :

- Le mur contient-il de l'amiante ? Jean-Luc HERCENT répond que non et que les plaques iront au centre de recyclage de Saint-Maximin.
- Le mur fait obstacle aux amphibiens et empêche ceux-ci de se faire écraser en traversant la route. Jean-Luc HERCENT répond qu'il existe un crapauduc à cet endroit qui n'a pas pu être terminé à cause du mur et que sa prolongation est d'ores et déjà prévue.

Monsieur MARCHAND félicite les acteurs concernés par ce beau projet, mentionne que la subvention sollicitée est de 882 € à attribuer à la Fédération Interdépartementale de Chasse d'Île-de-France, maître d'ouvrage d'une partie des travaux. Il précise qu'un bon nombre de partenaires participent au financement du projet.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cette subvention et décident de mobiliser le Fonds en faveur de la faune sauvage pour la financer.

8. MOBILISATION DU FONDS EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES POUR L'ANIMATION DES MAEC

Monsieur MARCHAND rappelle que, dans le cadre de la PAC 2023/2027, le PNR s'est engagé en tant qu'opérateur pour la mise en place de Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques sur 2 territoires de l'Oise.

Il précise que le Parc a délégué l'animation technique à la Chambre d'agriculture de l'Oise qui consiste en la tenue d'une permanence sur le territoire afin d'accompagner les agriculteurs dans leur contractualisation.

Il note que le coût de cette animation est estimé pour la campagne 2026 à 949,20 € TTC.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cette proposition d'animation pour 2026 et décident de mobiliser le fonds « Expertises environnementales » pour la financer.

9. VALIDATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE LA NONETTE

Monsieur MARCHAND passe la parole à Sylvie CAPRON pour la présentation du Contrat territorial de la Nonette.

Elle rapporte que, dans le cadre de son 12e programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité (2025-2030), l'Agence de l'eau Seine-Normandie propose aux acteurs territoriaux de se mobiliser autour d'un programme d'actions territorialisées, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, la préservation des ressources en eau potable, la reconquête des milieux, la biodiversité associée et l'adaptation au changement climatique.

Elle ajoute que pour le bassin versant de la Nonette, c'est le syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN) qui est la structure porteuse du contrat territorial, l'élaboration de ce contrat lui permettant d'assurer le financement de ses postes par l'Agence de l'eau.

Elle explique que, pour les autres signataires, l'intérêt est de flécher d'ores et déjà des projets qui auront davantage de chance d'apporter des subventions de l'Agence de l'eau.

Elle précise qu'elle a été amenée, sur une durée de temps très contrainte, à proposer des actions qui sont plus ou moins dans des projets à l'horizon 2026/2029, à savoir :

Guides de bonnes pratiques sur la gestion douce des eaux pluviales :

Elle rapporte que, suite aux études d'aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales, nous disposons de beaucoup de matière pour faire réaliser facilement un guide à l'usage des collectivités présentant les différents types d'aménagement pour la gestion alternative des eaux pluviales, avec des exemples illustrés, le coût au m2 des aménagements, des conseils d'entretien...

Par ailleurs, elle propose de réaliser, en lien avec le SISN, un outil de sensibilisation pour les particuliers avec des exemples (jardin de pluie, noue, récupérateur d'eau...), des infographies et schémas pratiques afin de faciliter une mise en place « fait maison » lorsque cela est possible.

Elle précise que le coût de ces guides a été estimé à 10 000 €, que le projet et le coût devront être affinés et que ces actions seraient proposées, soit dans un programme d'actions à venir, soit au vote du Bureau dans le cadre de la mobilisation d'un fonds.

Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école :

Elle rappelle que des communes sollicitent le Parc naturel régional pour les accompagner dans des projets de désimperméabilisation des cours d'école. Elle rapporte que le Parc naturel régional répond,

pour les projets des petites communes ou des projets de faible ampleur, en élaborant en interne les projets et pour des projets plus ambitieux, en mobilisant un bureau d'études.

Elle note que cette fiche annonce un coût global de 84 000 € pour la durée des 6 ans, comprenant des frais de bureau d'études et du temps passé du paysagiste.

Plan de gestion des milieux aquatiques et humides du Domaine de Chaalis :

Elle rappelle qu'une convention a été signée par l'Institut de France avec le Parc naturel régional et le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France pour la gestion du patrimoine naturel. Elle souligne que le domaine de Chaalis dispose d'un patrimoine naturel particulièrement important qui comprend notamment 5 étangs d'une superficie totale de 30 ha, près de 30 ha de prairies humides et plus de 50 ha de forêts en zone humide.

Elle souligne qu'il est proposé, compte tenu des nombreux enjeux patrimoniaux sur ces espaces, d'établir un diagnostic actualisé et de définir des objectifs de gestion et des actions à mettre en œuvre sous la forme d'un plan de gestion.

Elle ajoute que le coût cette étude a été estimé à 40 000 € et que cette action serait proposée soit dans un programme d'actions à venir, soit au vote du Bureau dans le cadre de la mobilisation d'un fonds.

Enfin, elle signale, qu'au-delà de ces 3 actions, le Parc naturel régional est co-porteur avec le SISN d'une fiche relative à l'accompagnement à la création de filières à bas niveau d'intrants (foin, miscanthus, bois énergie).

A l'unanimité, les membres du Bureau valident ce projet de Contrat territorial de la Nonette et autorisent le Président à le soumettre au prochain comité syndical.

10. DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION 2026 DES DOCOB DES SITES NATURA 2000 « MASSIF DES TROIS FORETS ET DU BOIS DU ROI » ET « COTEAUX DE L'OISE AUTOUR DE CREIL »

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc naturel régional est la structure animatrice des Documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « Forêts picardes : massifs des Trois Forêts et bois du Roi » (ZPS) et « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (ZSC) ainsi que du DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil » (ZSC).

Il précise que l'animation d'un site Natura 2000 comporte plusieurs volets :

- Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site
- Evaluation des incidences des projets
- Gestion administrative et financière
- Gouvernance du site

Il ajoute qu'un programme d'actions est proposé pour 2026 couvrant les volets suivants :

- Contrats, chartes : rencontre de propriétaires/gestionnaires
- Réalisation de suivis scientifiques et techniques (Engoulement d'Europe, cartographie d'habitats, inventaires floristiques et faunistiques, suivi du pâturage)
- Information, communication, sensibilisation (mise à jour des pages internet concernant NATURA 2000 sur le site du PNR, informations aux propriétaires...)
- Evaluation des incidences, veille relative aux projets d'aménagement qui concernent les sites Natura 2000
- Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance des sites

Il donne lecture des dépenses prévisionnelles :

- | | |
|-----------------------------|-------------|
| ➤ Frais de personnel | 15 427,95 € |
| ➤ Coûts indirects (forfait) | 2 314,20 € |
| ➤ Prestation de service | 7 740 € |
| ➤ Total | 25 482,15 € |

Il souligne que ce programme d'actions est financé par l'Europe et la Région.

Thibaud DAUMAL précise que, suite à la consultation, finalement le coût de la prestation de service s'élèverait à 6 506 €.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident ce programme d'actions qui sera soumis au Comité syndical.

II. PRESENTATION DES RESULTATS DES AUDITS SUR LES PNR REALISES PAR LES REGIONS HAUTS-DE-FRANCE ET ILE-DE-FRANCE

Monsieur MARCHAND présente l'audit de la Région Hauts-de-France réalisé de mars à juin 2025 sur les exercices de 2019 à 2023 ainsi que l'audit de la Région Ile-de-France réalisé de mars 2024 à juin 2025 et qui a concerné les exercices des années 2020 à 2023

Monsieur MARCHAND note qu'un audit sur une période de 3 à 5 ans est court pour en tirer des conclusions.

Concernant la représentation dans les instances, Monsieur MARCHAND affirme que les 48% concernent bien les 2 Régions mais que, par contre, pour les cotisations, les 31 % ne concernent cette fois-ci que la Région Hauts-de-France.

Il observe que la participation du bloc communal aux frais de structure est plus forte qu'au niveau national.

Concernant les observations et les recommandations de l'audit de la Région Hauts-de-France, il précise qu'elles concernent l'ensemble des PNR des Hauts-de-France, sans distinction ; ce qui veut dire que certaines recommandations ne sont pas pertinentes pour notre PNR.

Il cite par exemple la recommandation de porter un SCOT, inopérant pour nous sachant que nous sommes sur 2 Régions dont l'une est couverte par le SDRIFe.

Monsieur DAGONET observe que, pour être pertinent, un SCOT doit être élaboré à l'échelle d'un bassin de vie.

Monsieur MARCHAND se demande pour quelle raison les PNR des Hauts-de-France comportent si peu de surfaces agricoles en agriculture biologique.

Sylvie CAPRON observe que c'est à l'image de l'agriculture des Hauts-de-France et que c'est lié au type d'agriculture.

Monsieur CHERON répond que c'est en raison de la structure des exploitations, plus elles sont grandes, moins elles sont en agriculture biologique.

Monsieur MARCHAND propose de présenter les résultats de ces audits au prochain Comité syndical.

12. PROGRAMME D'ACTIONS 2026

Monsieur MARCHAND présente le projet de programme d'actions. Il indique qu'il s'agit des projets tels qu'ils ressortent des commissions, sachant que ce programme pourrait être revu à la baisse par le Bureau une fois les enveloppes financières connues.

Monsieur MARCHAND commente chaque fiche du programme d'actions présenté. Des observations ou précisions sont formulées sur certaines fiches.

Concernant l'assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels :

Sylvie CAPRON précise que lors de la réunion avec les services des Régions, Départements et la DREAL Hauts-de-France, cette dernière a proposé de présenter cette action au fonds vert.

Concernant l'ingénierie pour la mise en œuvre du ZAN :

Monsieur MARCHAND estime cette opération très importante. Il rappelle que de ces données découlent le nombre d'hectares potentiellement urbanisables.

Il reconnaît que cela est différent en Ile-de-France où c'est le SDRIFe qui définit les potentialités d'urbanisation.

Monsieur DAGONET demande si les corrections de l'OCS2D pourront modifier le SRADDET.

Sylvie CAPRON répond que l'OCS2D sera régulièrement mis à jour par la Région, d'où l'importance de faire ce travail finement. De plus, ces données définiront les espaces artificialisés ; ce qui sera très important pour la seconde phase du Zéro artificialisation nette.

Concernant la valorisation de l'étude T0 sur le paysage :

Monsieur MARCHAND demande à qui sera envoyé cet ouvrage.

Sylvie CAPRON répond aux élus et aux partenaires. Elle ajoute que le nombre d'exemplaires est surestimé pour avoir une marge de manœuvre lorsque l'on passera à la réalisation. Elle explique que le prix du papier augmente régulièrement et que l'on risque de se retrouver avec une enveloppe trop juste.

Monsieur DRAY s'étonne du gain possible avec 18 fiches.

Sylvie CAPRON répond qu'il s'agit de 18 unités paysagères comprenant à chaque fois plusieurs feuilles.

Concernant le fonds d'aide aux communes pour la collecte et recyclage des mégots :

Monsieur MARCHAND se demande si cette opération est finalement pertinente puisque la plupart des communes importantes sont déjà équipées. Il propose de conserver, pour l'instant, l'action au programme tout en sachant qu'il faudra sans doute faire des ajustements avec les financements qui vont nous être alloués.

Concernant la sensibilisation des consommateurs aux circuits courts et à l'alimentation locale :

Monsieur MARCHAND souligne que la fête du terroir coûte chère.

Sylvie CAPRON répond que ce qui coûte cher ce sont la location et l'installation des tentes et la sécurité.

Monsieur MARCHAND convient qu'on ne peut pas faire d'économie sur ces postes.

Concernant le développement des circuits-courts et les changements de pratiques :

Monsieur MARCHAND se demande si une conserverie ou une laveuse mobile sont viables sans financements publics.

Sylvie CAPRON répond qu'il s'agit d'une demande des producteurs qu'il s'agit d'étudier.

Concernant la constitution d'un Pôle de coopération économique :

Monsieur MARCHAND estime que cela est ambitieux et qu'il y a là peut-être matière à faire des économies si nous devons en faire, en fusionnant l'action avec l'opération suivante sur les tiers-lieux.

Rédition de livrets de sensibilisation à destination du grand-public :

Sylvie CAPRON indique que, suite à la réunion technique, il a été vu que le Centre régional des ressources génétiques des Hauts-de-France pouvaient mettre à disposition des fiches bien faites sur la plantation et l'entretien des arbres fruitiers et qu'il n'était pas forcément pertinent de rééditer notre document.

Elle ajoute que la DREAL a proposé d'intégrer le livret chauve-souris avec l'opération « Assistance scientifique et technique à la préservation du patrimoine naturel » et de faire financer ce livret par le fonds vert.

Concernant les programmes pédagogiques à destination des scolaires « Une action pour mon Parc, une action pour la Planète » :

Monsieur BONTEMPS observe que le Journal des écocitoyens n'est pas édité de façon régulière.

Monsieur MARCHAND répond qu'il est édité à chaque fin d'année scolaire puisqu'il valorise le travail des enseignants et des élèves durant l'année.

Sylvie CAPRON indique que compte tenu du grand nombre de refus de classes pour rentrer dans l'enveloppe financière, les membres de la commission ont proposé de supprimer ce journal afin de prendre davantage de classes.

Monsieur DRAY note qu'il serait avantageux de changer le format du document.

Suite à ces échanges, à l'unanimité, les membres du Bureau autorisent le Président à présenter ce programme d'actions au prochain Comité syndical.

13. MODIFICATION DE L'OPERATION « RESTAURATION DE POTEAUX FORESTIERS » DU PROGRAMME DE REHABILITATION DU PATRIMOINE 2024

Monsieur MARCHAND rappelle que l'opération « Restauration de Poteaux forestier » a été votée par le Comité syndical du 12 décembre 2023 dans le cadre du programme d'actions 2024 et qu'il a obtenu un financement d'un montant de 10 448 € en faveur de l'Association pour la restauration des poteaux forestiers.

Il rapporte que le coût des poteaux ayant baissé, l'association se trouve en capacité d'en restaurer 5 pour le même montant.

Monsieur DAGONET demande à quoi servent ces poteaux.

Monsieur MARCHAND répond qu'il s'agit de poteaux indiquant des directions et qu'ils sont patrimoniaux.

Monsieur DAGONET s'étonne qu'une association entretienne du patrimoine de l'Etat ou de l'Institut de France. Il observe que l'ONF et l'Institut de France ne participent pas au financement.

Sylvie CAPRON répond qu'ils participent parfois en nature (don de bois).

Monsieur MARCHAND demande comment est financé ce type d'opération dans le Val d'Oise.

Monsieur DAGONET répond que, pour les forêts domaniales, l'accueil du public relève d'un conventionnement et d'une prise en charge partagée entre l'ONF, le Département et les communautés de communes qui payent en fonction d'un calcul combinant le nombre d'habitants et la surface boisée.

Monsieur MARCHAND indique que le Département de l'Oise a aussi une convention avec l'ONF et l'Institut de France mais que les communes ou les communautés de communes ne financent pas.

A l'unanimité, les membres du Bureau, valident la modification de l'opération.

14. ADHESION A ESPACES NATURELS REGIONAUX

Monsieur MARCHAND explique qu'il a été sollicité par le Président d'Espaces Naturels Régionaux (ENRx), Monsieur Anthony JOUVENEL, Conseiller régional, pour adhérer à ENRx.

Il rappelle qu'Espaces naturels régionaux (ENRx) regroupait historiquement les 3 Parcs naturels régionaux du Nord-Pas-de-Calais et la Région et qu'il gérât le personnel des Parcs ; ce qu'il trouvait personnellement inacceptable.

Sylvie CAPRON précise que ce n'est plus le cas.

Monsieur MARCHAND rapporte qu'ENRx et la Région Hauts-de-France ont travaillé à une évolution du rôle et des missions d'ENRx, ayant abouti en 2024 à une évolution structurelle des statuts.

Il explique que les missions d'ENRx sont aujourd'hui de :

- Contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines du développement durable des territoires ruraux, de la préservation de toutes les biodiversités et des ressources génétiques par la coordination, l'accompagnement et l'assistance ;
- Capitaliser les connaissances régionales et en assurer la diffusion par l'éducation de tous les acteurs, la médiation scientifique et technique, la formation et l'accompagnement adapté des territoires de la région Hauts-de-France qui peuvent y avoir intérêt ;
- Capitaliser, diffuser, transférer et mettre en œuvre des expériences innovantes sur le territoire ;
- Mettre en place et coordonner de nouvelles coopérations interterritoriales dans un objectif de mutualisation de moyens et des expertises ;
- Conserver les ressources génétiques régionales ;
- Contribuer par ses expertises, à la demande de la Région Hauts-de-France, à la mise en œuvre de sa politique « Parcs naturels régionaux ».

Il ajoute que, parallèlement à la redéfinition de ses missions, ENRx s'ouvre à l'ensemble des syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux et aux collectivités (communes, groupements de communes, EPCI, départements, établissements publics) situés en Région.

Il indique que dans les nouveaux statuts, la gouvernance repose sur 3 collèges ;

- Un collège « Région Hauts-de-France », composé de 7 délégués, désignés par la Région Hauts-de-France, chaque délégué disposant d'une voix. La pondération des voix est réalisée de manière que l'ensemble des voix de ce collège représente 60 % des voix ;
- Un collège « Parcs naturels régionaux » composé des Parcs naturels régionaux membres, lesquels désignent chacun un délégué disposant d'une voix. La pondération des voix est réalisée de manière que l'ensemble des voix de ce collège représente 20% des voix ;

- Un collège « Collectivités partenaires » composé au minimum de 3 collectivités intéressées et/ou de leurs groupements et établissements, représentés à raison d'un délégué par collectivité partenaire et dans la limite de 10 délégués, disposant chacun d'une voix. La pondération des voix est réalisée de manière que l'ensemble des voix de ce collège représente 20% des voix.

Il est demandé quels bénéfices le PNR tirerait d'une adhésion à ENRx.

Sylvie CAPRON répond que, pour l'instant, nous bénéficions de l'opération « Plantons le décor » et avons des échanges avec le Centre de ressources génétiques.

Il est demandé quelles seraient les obligations du PNR.

Monsieur MARCHAND répond que cela coûterait 500 € par an.

Sylvie CAPRON informe que le magistrat de la Chambre régionale des comptes lui a indiqué que dans le rapport de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle du PNR Scarpe-Escaut, il a été mentionné qu'un syndicat mixte ouvert ne pouvait juridiquement pas adhérer à un autre syndicat mixte.

Elle ajoute que la Région avait étudié ce point et que les conclusions étaient divergentes.

Monsieur MARCHAND propose de reporter ce point en attendant d'y voir plus clair.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cette proposition.

15. DELEGATION DES AVIS DU PRESIDENT

Monsieur MARCHAND rappelle que le règlement intérieur du Syndicat mixte a institué une Commission Avis.

Il précise que l'article 18 stipule que « *Lorsqu'il s'avère impossible de faire coïncider la date de rendu d'un avis sur un dossier avec la tenue d'un Bureau, en raison des délais impartis pour rendre l'avis et des conditions de convocation du Bureau, le Président invite les membres du Bureau pour discuter du projet et de l'avis, sous la forme d'une commission Avis* ». Le quorum n'est alors pas requis dès lors que le Bureau a délégué administrativement au Président les avis.

Monsieur MARCHAND explique qu'afin de permettre le fonctionnement de cette commission Avis, il convient que le Bureau délègue formellement au Président les avis.

A l'unanimité, les membres du Bureau décident de déléguer les avis au Président.

16. REGULARISATION DES INDEMNITES DU PRESIDENT

Monsieur MARCHAND rappelle que les indemnités des Présidents des Parcs naturels régionaux sont fixées par l'article L.333-3 du Code de l'environnement, avec application de la grille prévue par l'article D333-15-1 basée sur la superficie du territoire. Il rapporte que, concernant notre PNR, ils se montent à 29% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et non à 31% comme votés en 2021.

Sylvie CAPRON précise qu'en 2021, elle a tenu compte de l'extension du périmètre pour le calcul des indemnités mais qu'elle s'est basée sur la population et non sur la superficie.

Monsieur MARCHAND indique qu'une nouvelle délibération doit être soumise au vote du Comité syndical et indique qu'un remboursement du trop-perçu sera mis en œuvre en liaison avec le Trésorier.

A l'unanimité, les membres du Bureau autorisent le Président à présenter une nouvelle délibération au prochain Comité syndical pour régulariser le montant des indemnités au Président.

17. REGULARISATION SUR LES AMORTISSEMENTS ET REPRISES SUR SUBVENTIONS

Monsieur MARCHAND indique que, dans le budget principal, la trésorerie a constaté un sur-amortissement sur les comptes 28031 et 2804112 ainsi qu'une reprise de subvention supérieure aux actifs amortissables au compte 13916.

Il ajoute qu'un sur-amortissement sur les comptes 28041412, 28041481, 28041581, 2804182 et 281821 a également été constaté au niveau du budget opérationnel.

Monsieur MARCHAND présente les opérations comptables à effectuer afin de régulariser la situation.

A l'unanimité, les membres du Bureau autorisent le Président à présenter cette régularisation sur les amortissements et reprises sur subventions au prochain Comité syndical.

18. RETOUR SUR LE DOCUMENT-CADRE DES PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL DE L'OISE

Compte tenu de l'heure tardive, ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

19. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y a plus de question, Monsieur MARCHAND propose de clore la séance.

La séance est levée à 21H30.

Yves CHERON



Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND



Président